MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

EDITION GENERALE

ABONNEMENT ANNUEL : 85 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

7 Juillet 1982 N° de série continue 235 Bulletin n° 19

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Zones précoces (Vallée du Rhône, Diois, Bas-Beaujolais) - Le vol de seconde génération est en cours. Le traitement de type curatif devra être appliqué dès la reconnaissance des premières éclosions et pénétrations. Ces dernières sont facilement observables car il se forme une auréole violacée autour du point d'entrée. Dans les parcelles non protégées celles-ci vont commencer dans les prochains jours.

Zones tardives (Loire, Bugey, Savoies, zone tardive du Beaujolais) - Le vol débute. Le traitement préventif doit être réalisé dès réception de ce Bulletin. Le traitement de type curatif sera à réaliser vers la mi-juillet dès l'apparition des premières chenilles.

Veiller à bien toucher les grappes.

MILDIOU

Les pluies que nous avons enregistrées ces dernières semaines ont été favorables à l'apparition des foyers primaires. Le traitement devra donc être renouvelé à partir du 12 Juillet.

OIDIUM

L'attaque est moins forte que les années passées. Toutefois, le développement de cette maladie est souvent plus important à partir de la mi-juillet et il y a donc lieu de ne pas relâcher la protection.

Le traitement devra donc être renouvelé aux alentours de la mi-juillet.

ACARIENS

A la mi-juillet, il conviendra de surveiller l'évolution des acariens afin de réaliser si nécessaire un traitement estival.

Certaines formulations mixtes dont les composantes permettent de lutter à la fois contre les Tordeuses de la grappe et les acariens peuvent se révéler intéressantes à cette période.

CICADELLE

Dans les zones où de nombreuses larves étaient présentes début juin il conviendra de prévoir un traitement sur la seconde génération.

Cette intervention est à prévoir fin juillet début août.

P38

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La protection doit être poursuivie dans les vergers où des taches sont visibles. Par contre dans les parcelles saines où les traitements ont été interrompus, il suffit désormais de surveiller l'apparition éventuelle de taches afin de traiter seulement si cela s'avérait nécessaire.

CARPOCAPSE SUR POMME, POIRE, NOIX

Continuer la protection.

MINEUSE CERCLEE (Leucoptera scitella)

Le second vol a débuté. Dans les seuls vergers dont les fruits sont susceptibles d'être exportés sur le Canada un traitement doit être réalisé avec une spécialité à base de méthomyl (LANNATE).

CARPOCAPSE DES PRUNES

Le vol se prolonge ; les traitements sont donc à renouveler.

ACARIENS

Un traitement peut se révéler nécessaire lorsque 70 % des feuilles portent au moins une forme mobile.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Assurer la protection des vergers car la seconde génération est en cours. Nous rappelons que sur variétés tardives (type Michelini, JH Hale) trois traitements peuvent être nécessaires 40 jours, 27 jours et 15 jours avant récolte. Sur variétés moins tardives (Southland...) 2 traitements suffisent. Sur variétés mi-précoces (Red Haven...) une seule intervention se justifie.

Les délais d'utilisation des produits avant récolte sont les suivants :

néant	deltaméthrine
5 jours	dichlorvos
7 jours	carbaryl (favorise les acariens)
	méthomyl
	mévinphos
15 jours	azinphos éthyl et méthyl
	fénitrothion
	méthidathion
	parathion
	phosalone

CONSERVATION DES PECHES

L'expédition des fruits à grande distance nécessite une bonne conservation afin que des pourritures trop fréquentes ne perturbent pas ces marchés. Une protection fongicide des fruits peut ainsi être nécessaire avant récolte.

20 jours avant la récolte : réaliser un traitement à base de folpel (150 g m.a./hl) ou de bénomyl (30 g m.a./hl). Cette dernière spécialité ne doit pas être utilisée plus d'une fois pendant la saison.

7 jours avant la récolte : réaliser un second traitement à l'aide de vinchlozoline (RONILAN) à raison de 50 g m.a./hl

Si une pluie importante est intervenue entre ces 2 traitements, il convient de renouveler le premier en alternant les matières actives.

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER

Après récolte réaliser un traitement dès l'apparition des premiers symptômes.

GRANDES CULTURES

PYRALE DU MAIS

Dans la zone 2 : Val de Saône, Plaine et Vallée de l'Isère (voir carte dans Bulletin n°16 du 24 Juin) le traitement est à réaliser à partir du 8 Juillet.

Dans la zone 3 plus tardive : Dombes, Collines de l'Isère, Loire, Savoies la protection insecticide est à prévoir à partir du 12 Juillet.

Le développement végétatif du maïs est très rapide actuellement : en toutes situations le traitement est donc à réaliser au stade fin de cornet panicules mâles visibles.

CULTURES MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU

Bien que le fonctionnement des pièges sexuels soit très aléatoire, un vol significatif a été noté pour la 1ère fois dans la zone maraîchère de Manziat (Ain).

L'éclosion des oeufs étant à prévoir prochainement, il est conseillé d'effectuer un traitement dans la zone citée de préférence avec une des matières actives suivantes :

parathion méthyl	: 40 g/hl
azinphos éthyl méthyl	: 40 g/hl
chlorpyriphos méthyl	: 45 g/hl
etrimphos	: 25 g/hl

P 39